

# LES SITES CFE-GESTION.COM -CFE-PATRIMOINE.COM

Category: [Épargne](#)

Tag: [Enquête](#)



Le nom de domaine cfe-gestion.com a été enregistré le 02/05/2022. Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 03/06/2022. Il a été usurpé l'identité d'une société réelle. Il est à noter que l'AMF a placé en liste noire le 15/09/2022 le site cfe-patrimoine.com

## Les site internet

## Le site cfe-patrimoine.com

Il a été créé le 08/06/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/cfe-patrimoine.com>

## Le site cfe-gestion.com

Il a été créé le 02/05/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/cfe-gestion.com>

## Nos recherches

Les sites ne sont pas accessibles. Cette opacité doit être un des critères qui doivent vous faire fuir !  
Nous avons regroupé les informations par catégorie.

### Les forums

Il a fait l'objet d'une alerte :

<https://www.signal-arnaques.com/scam/view/500205>

### Les faux noms

Le site utilise :

- M. Nicolas CRISPIN

### Les informations juridiques

Le site cfe-gestion.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 03/06/2022.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Le site cfe-gestion-patrimoine est inscrit sur la liste noire de l'AMF et du site abe-infoservice.fr depuis le 15/09/2022

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Le site cfe-gestion.com a été mis sur liste noire le 04/06/2022. Le site cfe-patrimoine.com a été le 08/06/2022...

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

## **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse [placement@adcfrance.fr](mailto:placement@adcfrance.fr). Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

## **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<http://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

### **ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à l'adresse [placement@adcfrance.fr](mailto:placement@adcfrance.fr)**

